

**Objectifs d'un programme de travail
concernant les peuples autochtones
et les communautés locales dans les
travaux de la Convention et de ses
Protocoles après 2020**

19 février

Ndiaga SALL- SENEGAL



CONTEXTE

- Etablissement d'un futur programme de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes
- Organiser un forum en ligne invitant les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et les communautés locales, les autres organisations compétentes et les parties prenantes intéressées
- Intérêts pour les PACL dans les travaux de la Convention et de ses Protocoles après 2020



Renforcer la participation pleine et effective des populations autochtones et communautés locales dans les futures structures et les processus envisagés

- base fondamentale pour parvenir à un développement durable à tous les niveaux
- **mécanismes** de la participation aux niveaux national et local
- Reconnaissance de la valeur de l'action collective
- **processus plus efficace et une plus grande cohérence dans les résultats**



Développer un plan de Renforcement des capacités

- Faiblesses entre les différents secteurs ayant un impact sur la diversité biologique
- Manque de cohérence entre ce qui est exprimé par les gouvernements nationaux et le vécu des PACL
- Besoins de construire des cohérences entre acteurs
- Questions nouvelles et émergentes
- priorité importante dans la considération des travaux futurs



Je vous remercie